

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00426

Numéro SIREN : 852 120 450

Nom ou dénomination : DOMINIQUE GAINZA FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2021 sous le numéro de dépôt 1963

DOMINIQUE GAINZA FINANCE

Société par actions simplifiée 2 B RUE EDOUARD HERRIOT 82100 CASTELSARRASIN
au capital de 1 000 €

2 bis rue Edouard Herriot
82100 CASTELSARRASIN
852 120 450 RCS MONTAUBAN

Liasse

Formulaire obligatoire article 392 septies
A bis du Code général des impôts

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise		DOMINIQUE GAINZA FINANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		2 B RUE EDOUARD HERRIOT 82100 CASTELSARRASIN				
SIRET		8 5 2 1 2 0 4 5 0 0 0 3 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		[1 , 2]		Durée de l'exercice précédent * [0 , 6]		
				Exercice N clos le [3 1 1 1 2 0 2 0]		
				Net 3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012		
		Autres * 014		016		
	Immobilisations corporelles * 028		030			
	Immobilisations financières * (1) 040	315 510	042		315 510	
		Total I (5) 044	315 510	048	315 510	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052		
		Marchandises * 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés * 068		070		
		Autres * (3) 072	12 973	074		12 973
	Valeurs mobilières de placement 080		082			
	Disponibilités 084	7 373	086		7 373	
Charges constatées d'avance * 092		094				
		Total II 098	20 346	098	20 346	
		Total général (I + II) 110	335 856	112	335 856	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120				1 000	
	Écarts de réévaluation 124					
	Réserve légale 126					
	Réserves réglementées * 130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131) 132					
	Report à nouveau 134				(2 016)	
	Résultat de l'exercice 136				3 758	
	Provisions réglementées 140				2 363	
			Total I 142			5 106
	Provisions pour risques et charges Total II 154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156				161 984	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164					
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166				3 738	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 164 544) 172				165 028	
	Produits constatés d'avance 174					
		Total III 176			330 750	
		Total général (I + II + III) 180			335 856	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 192		15 510	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs 199 12 242		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 194			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NDI-SD

BAGIE Expert-comptable Janvier 2020 : EAC préparateur.

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGRIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 régulier A de la Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		DOMINIQUE GAINZA FINANCE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						13/11/2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *	217		218		
		Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					225	11 916	
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	11 916	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					235		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	4 167	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244		
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					255		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262			
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	4 167	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 749	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		284	1 628	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	300	2 363	
Impôt sur les bénéfices *		(VII)				305		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (1 + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 758	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 758	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					308		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					309			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						307	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	386		ZFU-TE (44. octies et octies A)	387	342		
	Régime d'entreprises en difficulté (44. septies)	381		JEI (44. sexties A)	389			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. tridécies)	391		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. urdecies)	390			
	ZPANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	392		Zone de développement favorable (44. quaterdecies)	393			
	Crédance due au report en arrière du déficit					346	11 916	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					345		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis A)	643		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis B)	643			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis C)	647		Déduction exceptionnelle (Art. 39 bis D)	648				
Déduction exceptionnelle simulatrice de crédit	641							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables *						2 016	360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	
						370	8 158	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFR N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 régies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : DOMINIQUE GAINZA FINANCE					Néant <input type="checkbox"/>						
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410		412		414		416		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476			
	Immobilisations financières	480	300 000	482	15 510	484		486	315 510	486	315 510		
TOTAL		490	300 000	492	15 510	494		496		315 510			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		506			
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566			
	TOTAL	570		572		574		576		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *		Long terme						
	⊖	⊖	⊖	⊖	⊖	19 % ⊖	15 % ou 12,8 % ⊖	0 % ⊖					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	585	581	587	589					
				Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

PAGE Espace-comptables Janvier 2020 - Etat pré-rempli

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 322 559 bis A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : DOMINIQUE GAINZA FINANCE				Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	2 363	604	2 363
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		605	
	Autres provisions réglementées *	610		614	
Provisions pour risques et charges		620		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		634	
	Sur stocks et en cours	640		644	
	Sur clients et comptes rattachés	650		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		664	
TOTAL		680	2 363	684	2 363
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immob. incorporelles	700	2 363	705	2	
Terrains	710		715	3	
Constructions	720		725	4	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	5	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	6	
Matériel de transport	750		755	7	
Autres immobilisations corporelles	760		765		
TOTAL	770	2 363	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 016	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984	2 016			
Déficits de l'exercice	960	8 158			
Total des déficits restant à reporter	970	10 174			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du C.G.I.				325	
dont cotisations facultatives sur nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

DOMINIQUE GAINZA FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2B rue Edouard Herriot,
82100 CASTELSARRASIN
852 120 450 RCS MONTAUBAN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 MARS 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 3 757.95 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **3 757.95 euros**

Au compte "report à nouveau" **2 015.71 euros**

en absorption des pertes antérieures

Le compte « Report à nouveau » s'élevant ainsi à 0.00 euro

A la réserve légale **100.00 euros**

Le solde au compte « Autres réserves » **1 642.24 euros**

Qui s'élève ainsi à 1 642.24 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la société.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Dominique GAINZA

